



Janvier 2025

### Fond de Développement de la Vie Associative 2

La campagne FDVA 2 - 2025 se déroule dans les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine du 13 janvier au 12 mars. Les demandes de subvention sont à déposer en ligne sur « lecompteasso ».

Pour rappel, le FDVA 2 s'adresse très prioritairement aux petites associations de moins de 2 ETP (ou sans salariés) et percevant peu de subventions publiques.

La note d'orientation est consultable sur le site de la DRAJES de Nouvelle-Aquitaine dès l'ouverture de la campagne.

**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

Pour en savoir plus : Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports de la DSDEN de Lot-et-Garonne  
Marion Berneron : 05.40.54.73.88 - [marion.berneron@ac-bordeaux.fr](mailto:marion.berneron@ac-bordeaux.fr)

1

### Le Certificat de Gestion à la Vie Associative

La Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne propose une formation certifiante aux bénévoles associatifs pour leur permettre d'acquérir des connaissances et de développer des compétences pour assumer les responsabilités de membre dirigeant au sein d'une association.

La formation se déroule en deux parties :

- Une partie théorique de 30 heures réparties sur 5 samedis entre le 15 mars et le 17 mai ;
- Un stage pratique de 20 jours réalisé en partie dans une autre association que celle dans laquelle le stagiaire a des responsabilités bénévoles.

Cette formation est gratuite pour le bénévole et pour l'association, prise en charge par des financements publics (SDJES et Conseil Départemental de Lot-et-Garonne) ou par les OPCO quand les structures sont éligibles.

Inscription possible jusqu'au 10 février 2025, après de Céline Carli, responsable pédagogique  
05.53.77.05.35 - [ccarli@laligue47.org](mailto:ccarli@laligue47.org)



2



### Obligations comptables du premier trimestre

L'année 2024 est terminée. Pour les associations fonctionnant en exercice civil, vous avez jusqu'au 30 juin pour organiser votre assemblée générale et soumettre au vote des membres le bilan financier ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée.

Les dirigeants associatifs produisent ces éléments lors du premier trimestre de l'année et facilitent leur compréhension lors de l'AG.

N'oubliez pas de procéder à la déclaration des dons perçus par votre association auprès des services fiscaux, avant le 31 mars 2025.

La procédure est accessible en ligne, via démarches simplifiées en cliquant sur ce lien.

Plus d'information sur l'obligation de déclaration.

3



## Médailles Jeunesse, Sport et Engagement Associatif

Chaque année, le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative décerne des distinctions honorifiques aux bénévoles associatifs dont l'engagement citoyen mérite d'être salué.

**En tant que responsables associatifs ou élus politiques, vous pouvez formuler des propositions de médailles, pour valoriser femmes et les hommes impliqués dans la dynamique associative du territoire.**

Les propositions de candidatures peuvent se faire toute l'année via le formulaire de proposition en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demandemedaillejsea47>

Une attention est portée par la commission à la diversité des secteurs associatifs ainsi qu'à la parité. Les candidatures de femmes engagées, et les champs de la culture, la solidarité et de l'éducation populaire sont encouragés.

**Pour en savoir plus : Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports de la DSDEN de Lot-et-Garonne**  
**Dorothee Géraud : 05.40.54.73.88 - [dorothee.geraud@ac-bordeaux.fr](mailto:dorothee.geraud@ac-bordeaux.fr)**

4



## La bourse aux projets jeunes

A la suite des travaux conduits dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, l'Etat, le Conseil départemental, la CAF et la MSA ont souhaité mutualiser leurs dispositifs d'aides aux projets de jeunes par la création d'une bourse commune aux attendus et aux critères concertés.

La bourse aux projets jeunes est un dispositif qui a pour objectif de susciter, de promouvoir et de valoriser la capacité d'initiative des jeunes (entre 11 et 25 ans) résidant sur le département de Lot-et-Garonne.

Les projets soutenus par le dispositif s'inscrivent dans une démarche de prise de responsabilité et d'éducation à la citoyenneté.

Par conséquent, seuls les projets conçus et portés par les jeunes eux-mêmes sont éligibles. Les projets soutenus par le dispositif concernent les domaines suivants : culture, social, sport, solidarité, environnement, handicap, etc.



Les associations locales intervenant auprès des jeunes sont invitées à accompagner ces initiatives, la construction de leur projet et le montage du dossier.

L'intervention de la bourse se caractérise par :

- un financement de projets de 300 à 3 000 euros maximum ;
- des conseils techniques et un accompagnement personnalisé par la Ligue de l'Enseignement.

**Pour en savoir plus : Ligue de l'Enseignement de Lot-et-Garonne**

**Mérodie Chaix, chargée de projet jeunesse 05.53.77.05.30 - [mchaix@laligue47.org](mailto:mchaix@laligue47.org)**

## Lutter contre la violence dans le sport

Le secteur sportif est régulièrement confronté à différents types de violences : pédagogiques, psychologiques, physiques, sexistes, sexuelles...

**Pour prévenir ces dérives, plusieurs formations à destination des acteurs du mouvement sportif (encadrants des activités physiques et sportives, bénévoles ou professionnels, entraîneurs, juges, arbitres, dirigeants, élus...) sont organisées sur le département durant le premier trimestre 2025.**

Soutenu par le SDJES et le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, l'Union Sportive Léo Lagrange animera des sessions en journée et en soirée les :

- 17 et 18 février, à Villeneuve sur Lot ;
- 17 et 18 mars, à Agen ;
- 31 mars à Marmande.

Les modalités d'inscriptions et le programme complet seront disponibles prochainement.

**Pour en savoir plus : Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports de la DSDEN de Lot-et-Garonne**  
**Marine Gonzalez : 06.14.76.28.94 - [marine.gonzalez@ac-bordeaux.fr](mailto:marine.gonzalez@ac-bordeaux.fr)**

6



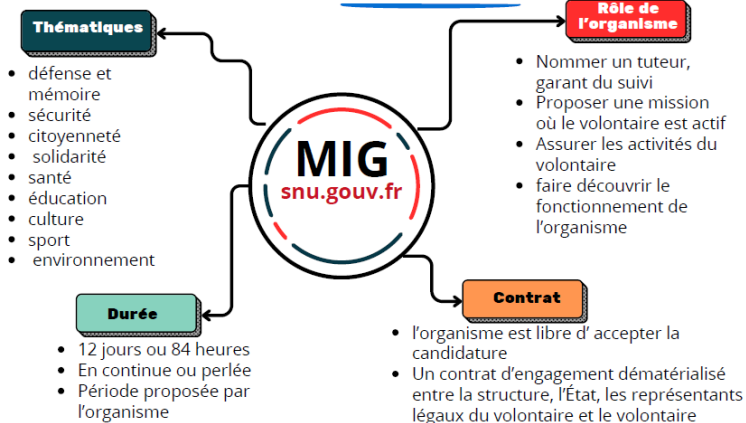
## La mission d'intégêt général (MIG) du Service National Universel

En 2025, 500 jeunes engagés du Lot-et-Garonne vont rechercher un engagement bénévole à travers une mission d'intérêt général.



7

### Qu'est ce qu'une MIG ?



Des visios de présentation de 30 minutes sont proposées les :

le 09.01 à 9h30 et 11h30

le 10.01 à 14h30

le 16/01 à 9h30 et 11h

le 28/01 à 14h

Lien de la visio  
sans inscription préalable

Pour en savoir plus : Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports de la DSDEN de Lot-et-Garonne  
Stéphane Pascal, chef de projet SNU: 06.14.76.27.70 - [stephane.pascal@ac-bordeaux.fr](mailto:stephane.pascal@ac-bordeaux.fr)

## Obligation de déclaration des éducateurs sportifs

Pour enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou pour entraîner ses pratiquants contre rémunération, il est obligatoire :

- d'être titulaire un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle enregistré au RNCP,
- de posséder les compétences nécessaires en matière de sécurité des pratiquants et tiers,
- de déclarer son activité sur la plateforme de déclaration "EME" et de détenir de carte professionnelle valide dont les informations sont mises à jour.

⚠ **Tout stagiaire de la formation professionnelle d'éducateur sportif est également soumis à cette obligation** de déclaration d'activité, qu'il soit rémunéré ou non, pour obtenir son attestation de stagiaire.

Pour entamer votre démarche dématérialisée de demande de carte professionnelle ou d'attestation de stagiaire :

<https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentification>



Pour vous aider dans votre démarche sur la plateforme "EME", un guide complet d'aide à la déclaration est accessible sur le site de la préfecture de Lot-et-Garonne ou en cliquant ici.

🌍 Si vous ne disposez pas d'un diplôme français vous devez effectuer une reconnaissance de qualification ou demande d'équivalence de diplôme via le site : [www.arquedi.sports.gouv.fr](http://www.arquedi.sports.gouv.fr)

Pour en savoir plus : Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports de la DSDEN de Lot-et-Garonne  
Marine Gonzalez : 06.14.76.28.94 - [marine.gonzalez@ac-bordeaux.fr](mailto:marine.gonzalez@ac-bordeaux.fr)

Marion Berneron  
Déléguée Départementale à la Vie  
Associative

[marion.berneron@ac-bordeaux.fr](mailto:marion.berneron@ac-bordeaux.fr)  
05.40.54.73.81

8